
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Forum de discussion sur les évolutions géopolitiques, législatives et réglementaires

Jeudi 10 mars 2022 – 12h30 à 14h00 AST

BECKY MCGILLEY :

Cette séance va commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la « Séance plénière ICANN 73: forum de discussion sur les développements géopolitiques, législatifs et réglementaires ». Je m'appelle Becky McGilley, et je suis la responsable de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement attendu par l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions et les commentaires soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans l'onglet questions-réponses. Je le lirai à haute voix pendant le temps fixé par le président de cette séance.

L'interprétation va inclure l'arabe, le russe, l'espagnol, le français. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous écouterez cette séance.

Tous les participants à cette séance peuvent faire des commentaires sur le chat. Veuillez utiliser le menu déroulant, dans la fenêtre du chat, et faites « Répondre à tous les panélistes et participants », ce qui permettra à tout le monde de voir vos commentaires.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Veillez noter que les chats privés ne sont possibles qu'entre panélistes sur le format webinaire Zoom. Tout message envoyé par un panéliste, entre panélistes ou entre participants, sera également vu par les organisateurs et coorganisateur du webinaire.

Cette séance inclut la transcription en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour voir la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur *closed captioning* dans la barre d'outils de Zoom.

Pour garantir la transparence de participation dans le modèle multipartite de l'ICANN, on vous demande d'utiliser votre nom complet pour rentrer sur Zoom ; par exemple, prénom et nom de famille. Pour vous renommer, vous devez d'abord vous renommer avant d'entrer sur Zoom. Nous pourrions vous retirer du webinaire si vous n'utilisez pas ce format.

Sur ce, je vais céder la parole à Mandy Carver, SVP pour l'engagement des OIG.

MANDY CARVER : Merci, Becky. Je vais d'abord recéder la parole à Goran Marby, PDG de l'ICANN, pour quelques remarques liminaires.

GORAN MARBY : Merci, Mandy. Je tiens à remercier la communauté de l'ICANN d'avoir organisé cette réunion. Nous avons eu beaucoup de questions ces dernières années par rapport à l'évolution dans le domaine des

géopolitiques. Et on a une excellente équipe en place, mais c'est un excellent moyen aujourd'hui de pouvoir répondre à toutes ces questions.

Donc voilà, mes quelques mots d'intro. Mandy, à vous.

MANDY CARVER :

Merci, Goran. Alors comme Goran l'a dit, cette séance fait partie d'une série qui va maintenant être régulière de présentations et de dialogue avec la communauté de l'ICANN, et donc sera présente à toutes les réunions de l'ICANN à venir.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Brièvement, je vais passer en revue les questions qu'on va essayer de couvrir aujourd'hui. On a beaucoup de choses à voir dans ces quelque 90 minutes. On espère avoir le temps de réserver une séance questions-réponses à la fin, mais je vais vous demander de réserver vos questions et commentaires jusqu'à la fin de cette séance.

Donc vous pouvez les écrire à mesure qu'elles vous viennent à l'esprit dans l'anglais questions-réponses de Zoom, mais on ne va pas répondre aux questions à la fin de chaque présentation.

On voulait donc organiser cette séance pour avoir l'opportunité de vous raconter ce qu'on voit dans l'espace géopolitique ; on veut avoir une interface avec la communauté qui nous permette – et on s'y était engagées d'ailleurs, conformément la charte qui a été présentée en 2009, parce que pour nous, il s'agit d'un effort de collaboration entre

l'organisation ICANN et la communauté. En effet, c'est un espace énorme où il y a beaucoup de choses qui se produisent et on a besoin de toute votre coopération, collaboration et assistance.

Donc, brièvement, on va évoquer les défis, l'impact et l'atténuation. On va faire un résumé assez général des autres catégories. Il ne s'agit pas - absolument pas - d'une liste exhaustive. Donc, ce qui a lieu actuellement dans l'espace des OIG, en particulier à l'ONU et à l'UIT, et on va également mentionner les autres OIG que nous suivons de près. Et là encore, nous allons faire un résumé assez bref des derniers développements législatifs et ensuite on va passer à l'engagement de la communauté, la participation, où nous souhaitons mettre en lumière les nouvelles pages d'engagements gouvernementaux qui ont été lancées par le projet ITI et tout ce qui va vous permettre de suivre ce que l'on fait et d'avoir accès aux matériaux qu'on met à votre disposition. Et enfin une séance questions-réponses.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Défis, impacts et atténuation.

De plus en plus de gens portent leur attention sur le DNS dans l'espace géopolitique, y compris une tendance à la hausse des gouvernements pour tenter de relever les défis politiques et sociaux auxquels ils sont confrontés par l'intermédiaire de solutions technologiques. Or, ça n'est pas toujours la bonne solution. Les gouvernements et les OIG cherchent à représenter et protéger les intérêts de leurs communautés. Et en réalisant cette mission et en défendant ces intérêts, ils cherchent des solutions. Parfois ces solutions ont le potentiel de perturber totalement

la structure même de l'Internet.

Nous sommes en train de superviser toutes ces discussions très diverses qui ont lieu, discussions sur le DNS et sur l'espace de l'Internet, qui sont de plus en plus disperses. Ce qui fait qu'on a à superviser un espace encore plus large.

Et même si les réglementations et législations ne sont pas forcément liées directement au DNS, elles peuvent avoir une incidence indirecte sur l'aspect interopérable et stable de l'Internet et sur les activités de gouvernance de l'ICANN. On essaie d'atténuer ces incidences sur cet espace grâce à des messages ciblés. On met en place des webinaires, des formations, des ateliers de travail ; et bon nombre de ces activités bien entendu se font de manière virtuelle.

On y a été forcés en raison de la pandémie, mais la pandémie a fait que nous avons une portée plus grande maintenant.

Nous fournissons des publications avec des analyses à la communauté par rapport à ce que nous découvrons et nous voulons nous notifier lorsqu'il y a possibilité pour la communauté d'interagir, d'intervenir, et lorsqu'il y a des consultations publiques relatives aux OIG.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Je vais maintenant vous parler des activités relatives aux OIG. Et une fois encore, il s'agit d'un résumé, d'un aperçu assez général de la situation. Mais pour ce faire, je vais céder la parole à Veni Markovski qui va nous faire ce résumé.

VENI MARKOVSKI :

Merci, Mandy. Diapo suivante s'il vous plait.

Je suis Veni Markovsky, SVP pour l'engagement des OIG. Je travaille en coopération avec l'ONU, l'UIT et d'autres agences de la famille ONU.

Alors au sein de l'ONU, il y a une discussion sur cette thématique au sein du groupe à composition non limitée, OEWG, groupe de travail à composition non limitée de l'ONU, qui a commencé ses travaux en 2021 et devrait les poursuivre jusqu'en 2025.

Il y a un autre groupe aussi, l'UNAHC. Il s'agit du Comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée de l'ONU. Et c'est Alexey qui va nous faire une petite présentation là-dessus.

Alexey, allez-y.

ALEXEY TREPYKHALIN :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Cette semaine et la semaine dernière, le comité ad hoc de l'ONU a eu sa première séance de fond à New York pour aborder les trois points suivants : d'abord, les objectifs et la portée de la convention ainsi que la structure ; deuxièmement, échanges préliminaires de points de vue par rapport aux éléments clés de la convention ; troisièmement, le travail même de ce groupe de travail ad hoc.

Parce que l'Assemblée générale permet une présence virtuelle pendant l'assemblée générale, nous avons eu la possibilité de suivre ces

délibérations. Et l'équipe de l'engagement gouvernemental vous tiendra au courant des avancées de ce groupe de travail ad hoc.

VENI MARKOVSKY :

Merci, Alexey. Alors nous suivons ces deux processus parce que nous pensons que ces deux processus vont avoir une incidence sur la mission de l'ICANN.

Alors, cette hypothèse nous vient d'un travail antérieur de l'ONU, par exemple, le débat public qui a donné lieu à la création de l'OEWG et dans le comité intergouvernemental tel qu'expliqué dans le document que nous avons publié et dont je vais copier le lien sur le chat.

Et on a vu également ce genre de commentaires dans d'autres organisations intergouvernementales qui ont une incidence sur l'ICANN, et donc présentent un intérêt par rapport aux discussions sein de l'ONU.

L'OEWG est ouvert à débattre de tout ce qui touche à la cybersécurité. La prochaine séance du groupe va avoir lieu le 28 mars. Ils vont se réunir pendant plusieurs jours, à New York.

Nous participons également au Forum sur la gouvernance de l'Internet et suivons les conversations au niveau de l'ONU par rapport aux formats différents qui ont lieu au sein du FGI. Et on a également participé aux discussions menant au Sommet mondial sur la société de l'information. Il y aura une révision en 2025. Donc d'ici deux ans uniquement.

Vous voyez donc, il y a beaucoup d'intérêt suscité autour de ces débats au niveau de l'ONU. Et il est important de les suivre pour savoir ce qui se passe et pour pouvoir aussi vous donner un aperçu très complet de la situation.

À l'UIT, en 2022, voilà les principaux événements qui ont marqué l'année. Le WTSA, c'est l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications, qui s'est réunie jusqu'à hier justement. Et les 202 pages de rapports qu'on a pu découvrir vont nous éclairer ici à l'ICANN, mais on peut d'ores et déjà dire que ça n'a pas donné lieu à un fort consensus parmi les délégués. On attend maintenant le prochain conseil de l'UIT. Dernier conseil avant la conférence plénipotentiaire de l'UIT. Et ça va nous donner une idée de la manière dont va se dérouler la conférence plénipotentiaire de l'UIT.

Donc il y a le WTDC. C'est CMDT en français, Conférence mondiale du développement des télécommunications. On espère avoir l'occasion d'y participer, du 6 au 7 juin, et c'est important par rapport à la résolution sur l'Internet, puisque comme ça a été dit en 2010, l'ICANN et d'autres organisations liées à l'Internet y ont participé. Mais ça devrait être négocié. Et également il va y avoir l'élection du secrétaire général de l'IUT. On va suivre de près cette élection parce qu'il y a deux candidats, un Russe et un Américain. Et le candidat russe, ou plutôt les représentants russes qui couvrent cette élection ont dit que le modèle multipartite actuel n'est plus à jour. Il faut le réviser. Et là, je cite ses propos. Et ils ont également dit que le candidat russe au poste de secrétaire général va justement faire cela, c'est-à-dire mettre à jour ce modèle.

On a également vu comment le lien entre l’UIT et cet objectif a été renforcé. Et le poste donc de secrétaire général est particulièrement important en cette période.

Enfin, je vous ai indiqué plusieurs publications d’intérêt, pas seulement en Chine, aux États-Unis et aux Pays-Bas, mais également en Russie et autre. Vous êtes invités à les lire. Bien entendu, ce ne sont pas forcément des choses très objectives. Mais si vous avez le temps, ce sera intéressant que vous puissiez les lire. Et, si vous avez des questions, si quelque chose vous intéresse, surtout n’hésitez pas à nous faire savoir. Merci, et c’est à vous Nora.

NORA MARI :

Merci, bonjour à tous. Diapo suivante, s’il vous plait. Je m’appelle Nora Mari, et je suis basée à Bruxelles avec l’équipe de participation des parties prenantes gouvernementales (GE).

Et ici en Europe, nous suivons un nombre d’institutions parmi lesquelles les institutions européennes, mais il y a également d’autres telles que le Conseil d’Europe, qui est une organisation internationale fondée en 1949 qui comprend 47 États membres. Il y a également des observateurs d’ailleurs, des États-Unis et du Canada entre autres.

Le Conseil d’Europe élabore des accords internationaux qui ne sont pas des lois, mais qui peuvent être ratifiés par les États membres – membres du Conseil d’Europe. Le principal de ces accords ayant été conclu au sein du Conseil européen est la Convention européenne des droits humains, qui est sanctionnée et soutenue par le Tribunal

européen des droits humains.

Il existe, par ailleurs, la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, qui normalement est considérée une mise à jour de la Convention qui est un protocole. La convention de Budapest était parmi les premières dans le champ de la cybercriminalité. Elle était censée constituer un cadre de normalisation des lois nationales et pour améliorer la coopération des États membres du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le protocole supplémentaire est censé aborder quelques points particuliers au niveau de la protection et la divulgation de preuves électroniques, mais en même temps fournit d'autres outils pour la coopération entre gouvernements et les fournisseurs de services.

Nous avons suivi de près le travail de cette Convention particulière qui a été élaborée entre 2017 et mai 2021, et ce, parce que certaines des dispositions qui y sont incluses portent sur les noms de domaine. En particulier, la Convention constitue un fondement juridique en vertu duquel une partie peut demander des informations au sujet des noms de domaine et des données d'enregistrement d'un titulaire en particulier. Le travail à propos de la Convention a conclu, et normalement le Protocole devrait être proposé pour la signature des membres en mai 2022.

Une autre institution que nous suivons de près est également une organisation intergouvernementale, qui est l'OCDE. Vous la connaissez peut-être. Il s'agit de l'Organisation pour la coopération et le développement économique. Et il s'agit d'une organisation formée par

38 États membres d'Europe et en dehors de l'Europe également, et c'était une organisation qui a été fondée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'un des principaux objectifs était de mettre en œuvre le plan Marshall. Voilà pourquoi l'élément économique de l'organisation est aussi fort. Il s'agit d'un espace qui permet aux États membres de se réunir pour partager de bonnes pratiques par rapport aux politiques du domaine économique principalement. Il s'agit d'une organisation très respectée.

Les principes fondamentaux par rapport à la protection de données, qui ont par la suite été intégrés dans la loi de l'Union européenne de 1995 sur la protection des données et par la suite intégrés au RGPD, faisaient déjà partie du cadre de l'OCDE dans les années 80.

Nous échangeons périodiquement avec l'OCDE à travers un comité spécifique qui est le Comité consultatif sur l'Internet. Il s'agit du Comité ITAC, et l'ICANN est l'un des membres fondateurs de ce comité. Nous échangeons, comme je disais, périodiquement avec eux à travers d'autres comités également.

Il y a le Comité sur les politiques économiques numériques, et il existe également une équipe de travail sur la sécurité et la vie privée dans le domaine de l'économie numérique. L'année dernière, en particulier, nous avons été en contact très étroit avec eux parce qu'ils étaient en train de travailler à l'élaboration d'un rapport portant sur la sécurité du système des noms de domaine et il s'agissait d'une introduction pour les décideurs de politiques. Mais il y avait également d'autres travaux à propos de la sécurité du routage. L'objectif de ces rapports était de

fournir une vue d'ensemble des principales difficultés et des possibilités également associées avec la sécurité du DNS et d'identifier en même temps les tendances au niveau des protocoles Internet qui pourraient atteindre la sécurité des réseaux de communication et pour discuter bien sûr également des questions liées à la politique.

Dans ce sens, nous avons été leurs homologues. Nous avons beaucoup collaboré avec eux sur ce travail.

Nous allons maintenant passer à Laurent Ferrali qui va présenter les travaux à l'OMPI.

LAURENT FERRALI :

Merci beaucoup, Nora. Je suis Laurent Ferrali. Je suis basé à Genève et je viens parler des activités des organisations que nous suivons à Genève, outre l'UIT bien sûr.

Diapo suivante.

Outre l'UIT, comme je le disais, à Genève, nous suivons d'autres organisations. Il y en a deux qui sont d'importance majeure pour nous, à savoir l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), étant donné les règles de l'UDRP, mais également parce qu'il y a du personnel de l'OMPI qui participe au sein du GAC en tant qu'observateur.

Nous suivons le Comité permanent sur la loi des marques commerciales, de l'industrie, des indications géographiques (SCT). Et j'utiliserai l'acronyme, là.

Nous suivons leurs délibérations parce que, comme vous le savez, la protection de la propriété intellectuelle est une question sensible, un sujet sensible, au sein de différentes unités constitutives de l'ICANN, y compris le GAC.

Il y a des discussions entre les États membres de l'OMPI par rapport à la définition et la protection des désignations et des indications géographiques. Voilà pourquoi nous suivons leurs discussions de près. Pendant très longtemps, ce travail n'a pas avancé. Parce que les membres de l'OMPI ne pouvaient pas se mettre d'accord sur une définition des indications géographiques et de leur protection. S'il y a d'autres pays qui essaient de se mettre d'accord sur la défense des indications géographiques et de les mettre en lien avec la protection des marques commerciales alors que d'autres s'y opposent.

Il y a également l'Accord de Lisbonne, un accord entre différents pays qui essaient de protéger les indications géographiques. Nous ne voyons pas vraiment en quoi cet accord pourrait avoir un impact sur le travail du comité SCT, donc Comité permanent des droits des marques, des dessins et des modèles industriels et des indications géographiques.

Nous aurons une réunion bientôt à Genève où nous discuterons des indications géographiques. À cette occasion, le SCT présentera une mise à jour des activités de l'ICANN aux membres de l'OMPI.

À Genève, nous suivons également le travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC a participé, il y a très longtemps, aux discussions sur un accord global de commerce, un accord mondial. Ces délibérations n'ont plus avancé pour un nombre de raisons, entre

autres, le fait que beaucoup des États membres de l'OMC demandaient des réformes de l'organisation. Il y a eu des discussions sur la souveraineté numérique qui ne permettent pas aux pays de s'occuper de cet accord mondial. Et il y a des pays qui s'y opposent. Surtout je parle ici des pays africains qui ne voient pas comment ils dériveraient des bénéfices d'un tel accord. Quel en serait l'avantage pour eux ?

Or, lorsqu'on parle d'accords commerciaux, la collecte, le transfert et la protection des données personnelles sont des aspects clés. Voilà pourquoi nous suivons ces discussions.

L'ICANN a également participé à certaines des discussions par rapport à un moratoire des tarifs douaniers pour les transmissions électroniques. Il s'agit d'un moratoire ancien de l'OMC, et ce travail a été repris il y a trois ans. Nous avons depuis participé à ses délibérations.

Voilà pour ce qui est de l'OMPI et de l'OMC. Mandy, à vous.

MANDY CARVER :

Merci, Laurent. Diapo suivante.

Nous parlions à l'instant de la participation des OIG. Et comme vous avez vu, le niveau d'activité est intense, un niveau très comprimé en raison de la COVID. Ce qui a fait que la capacité de ces organisations pour se réunir est changée.

Voyons maintenant le travail au niveau national et avec les gouvernements, surtout parlons de certains développements législatifs

qui ont été signalés en matière de DNS et en ce concernant la mission de l'ICANN en général.

Pour ce faire, je vais demander à d'autres membres de l'équipe de prendre la parole à tour de rôle. Encore une fois, ce n'est qu'un petit extrait du type d'activité qu'on a en général. C'est pour vous donner un petit aperçu.

Vous imaginerez que la protection des données reste une de nos principales priorités. Il y a beaucoup de juridictions qui considèrent ou qui ont déjà sanctionné de nouvelles lois de protection de données. Il existe également des discussions par rapport au transport transfrontalier des données. Mais ce n'est pas le seul domaine d'activité.

Comme je le disais tout à l'heure, il y a souvent une sélection de solutions techniques de la part des gouvernements pour essayer de répondre à des problèmes sociaux ou politiques qu'ils voient au sein de leur propre communauté. Un exemple en est la tendance de chercher à réglementer les plateformes et les contenus, mais souvent d'une manière qui essaie de limiter l'Internet en général, au lieu de se concentrer sur des applications spécifiques.

Nous voyons dans certains endroits également un réexamen des catégories. Par exemple, qui est considéré un transmetteur, un diffuseur ? Qui entre dans le domaine des organes de réglementation ? À mesure qu'ils changent leur règlement, le rôle et la mission de l'impact et du système du DNS en général peuvent en être touchés. Il existe ici, donc j'ai énuméré à l'écran certains aspects non liés à la

législation, mais je vais maintenant céder la parole à Elena pour qu'elle nous parle des aspects législatifs.

ELENA PLEXIDA :

Merci, Mandy. Je parlerai des mises à jour au niveau de l'Union européenne.

Vous savez que l'Union européenne est une organisation internationale formée de 27 pays européens qui sont les États membres de l'UE. Les mises à jour de l'UE sont d'ordre législatif et ce n'est pas en lien avec les autres activités dont on a parlé avant. Et ce, parce que l'UE est aussi plus unique qu'une OIG, parce que les pays qui l'intègrent ont différentes décisions qu'ils prennent conjointement et qui s'appliquent à toute l'Union européenne. C'est-à-dire que l'Union européenne peut rédiger des lois qui sont directement applicables. Il ne faut pas de traité ou de ratification des parlements nationaux pour que les lois entrent en vigueur comme dans le cas des OIG classiques.

Il y a un certain nombre d'institutions, au sein de l'UE. Et par rapport aux procédures ou processus d'élaboration de politiques au sein de l'UE, on a la Commission européenne, le Conseil de l'Europe ; et la Commission européenne, c'est l'institution au sein de l'UE qui a l'initiative législative. Ce qui veut dire que c'est la Commission européenne qui peut faire des propositions formelles de législation. Le Conseil de l'Europe, c'est celui qui rassemble les États membres et leur volonté politique. Le Parlement européen, ce sont des parlementaires qui sont directement élus par les citoyens européens.

Maintenant le Conseil avec le Parlement européen sont ce que l'on appelle les corps législatifs qui examinent, peuvent éditer, modifier un texte, une proposition de loi et l'adoptent. Donc, la Commission européenne propose ; le Conseil et le Parlement eux légifèrent.

Sachez aussi que tous les États membres de l'UE et la Commission européenne sont membres du GAC. Nous n'avons pas de représentants du Parlement européen actuellement au sein de la Communauté européenne.

[L'interprète s'excuse, mais l'audio de l'intervenante être très défaillant.]

Je vais maintenant vous en dire un peu plus sur les derniers événements par rapport aux initiatives législatives.

D'abord, l'étude sur le DNS et l'abus du DNS. Tout d'abord, une proposition d'imposer une réglementation liée à la cybersécurité, sur les opérateurs de serveurs racine et sur la racine elle-même. Voilà comment était élaboré le premier texte. Et cela aura un impact sur les identificateurs uniques et leur fonctionnement. Et en 2016, il a été confirmé que le modèle multipartite et la voie à suivre – et il y a une confiance vis-à-vis de la communauté qui se fonde sur ce modèle – et les opérateurs de serveurs racine devraient s'engager vis-à-vis de ce modèle. Et du point de vue de l'ICANN, on ne voit pas quel est le problème. Quand on réglait cette réglementation, étant donné que le système de serveurs racine a fonctionné sans aucun problème pratiquement depuis sa création.

J'insiste sur le fait que la proposition d'imposer une réglementation sur les serveurs racine n'est plus sur la table maintenant. Le Conseil et le Parlement européens l'ont retirée de la NIS2 dans le processus de négociation qui est encore en cours. Nous nous engageons donc sur ce front avec les collègues. Et de nombreux opérateurs de serveurs racine ont également coopéré dans le cas des négociations de NIS2.

Ensuite, dans le cadre de NIS2, on a l'article 23 qui a introduit des conditions pour maintenir publiées des données d'enregistrement et reconnaît aussi, et là, je lis le texte : « Maintenir l'exactitude des bases de données des noms et données d'enregistrement, c'est essentiel pour garantir la sécurité, stabilité et résilience du DNS ». Fin de citation.

[L'interprète de nouveau s'excuse, mais l'audio de Madame était très défaillant.]

Pourquoi est-ce que l'article 23 peut nous aider à préciser certaines ambiguïtés juridiques par rapport à l'application du RGPD ? Et cette ambiguïté juridique, la communauté n'est pas encore parvenue à la surmonter. L'autre partie de l'article 23, et à mesure que les discussions au sein du Conseil ont émergé, c'est apparu de plus en plus clair, la manière dont cet article 23 est rédigé est parce que, lorsqu'il sera adopté, tous les États membres devront appliquer 20 politiques différentes. Donc, on finit par avoir 20 politiques différentes, plus de 20 politiques différentes. C'est-à-dire que le processus politique mondial actuellement veut que ce soit les pays qui élaborent leurs politiques au niveau des ccTLD. Et les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement seront traités de la même manière au titre de

l'article 23. Et il y a des discussions en cours par rapport à ceux qui ont un accès légitime et ceux qui peuvent légitimement demander un accès.

Autre législation qui nous semble d'intérêt et qu'on aimerait soumettre à votre attention, c'est la DSA, c'est-à-dire Législation sur les services numériques, par rapport au régime de responsabilité quant au contenu que des tiers ont mis sur leur service.

Des négociations sur le DSA sont en cours dans le cadre de NIS2. Maintenant, que ces services numériques aient lieu en Europe ou ailleurs, la même législation s'applique. Donc, pour demander une exemption de responsabilité, il faut soit que vous soyez hébergeurs ou autre, et ces trois catégories ne semblent pas refléter la technicité des services liés au DNS, en tout cas pas tous les services du DNS.

Donc, notre préoccupation est la suivante. On va voir des situations telles que celle qui a lieu actuellement en Allemagne, où un résolveur a été impliqué dans une atteinte de droits de propriété intellectuelle, avec des effets à long terme en termes de contenu, pour éviter de payer des amendes. Ça, c'est très difficile de le savoir.

Et l'EURALO, j'insiste là-dessus, a organisé une séance très intéressante là-dessus, il y a un moment maintenant. Et je vous invite à écouter les enregistrements.

Outre le DSA, dans le cadre des négociations, le Parlement a examiné l'expansion du principe « Connaissez vos clients ». Ce n'est pas le cas maintenant. Il semblerait que ça ne va pas passer, mais en tout cas il y

a des discussions en cours.

Ensuite, initiatives non législatives. Il ne s'agit pas de législation, mais d'une série d'initiative que la Commission s'est proposé de mettre en œuvre, avec d'autres si besoin.

Nous avons l'initiative DNS4EU. De quoi s'agit-il ? L'objectif est de mettre en place un résolveur public. Ça n'est pas la première fois qu'on voit une initiative de créer un résolveur national. On voit des régions et des territoires qui ont des plans pour leur propre territoire.

Et d'une manière générale, les résolveurs, dans la mesure où ils ne modifient pas les données, ça n'a pas d'incidence. Cette initiative semble être une initiative pour ouvrir les résolveurs. Et ça suscite beaucoup d'intérêt pour voir la consolidation du marché des résolveurs dans différents pays du monde.

Nos recherches – et mon collègue d'OCTO a publié un document à cet égard – montrent que s'il est vrai qu'au niveau mondial, Google et Cloud ont un marché, dans le cas de l'Europe ce n'est pas vrai. La grande majorité des consommateurs utilise des résolveurs avec des fournisseurs de services Internet locaux.

Autre initiative annoncée dans le cadre de la même stratégie que celle du DNS4EU, il s'agit de la stratégie de l'Union européenne sur la cybersécurité. Il s'agit d'un plan de contingence pour la racine.

Il y a un texte sur cette stratégie et je vais vous le lire. « La Commission veut mettre en place un plan de contingence soutenu par le financement communautaire, pour faire face aux scénarios extrêmes

pour garantir la stabilité et sécurité du système racine du DNS ». Et ensuite il est dit que la Commission va continuer à travailler sur le modèle multipartite, et avec les opérateurs de serveurs racine. Et là encore, comme je l'ai dit auparavant, le système de serveurs racine est le système le plus sûr que nous avons aujourd'hui. Il est sûr parce qu'il est vigoureux. Il n'y a pas plus de détails pour l'instant sur cette initiative, mais on souhaite comprendre quelles sont les préoccupations et quelle est l'idée de ce plan de contingence. S'agit-il de contingence en termes de système de serveurs racine en raison des centaines de milliers de machines qui existent au Parlement qui fait que le système de serveurs racine est sûr ?

Également un collègue de RIPE a publié un document là-dessus en disant que le système des serveurs racine est sûr et a assuré que le DNS peut garantir un service sûr et stable pour tous.

Enfin, nous avons d'autres choses telles que l'étude sur l'abus du DNS lancée par la Commission européenne. On en a déjà parlé cette semaine. Inutile de vous donner plus de détails, parce que vous les connaissez déjà.

Ensuite, la boîte à outils communautaire contre la contrefaçon. L'objectif de cette boîte à outils, tel qu'annoncé dès sa création, sera de préciser les rôles et responsabilités des titulaires de droits par rapport à la coopération mutuelle, [bandes] de données et la coopération en général.

Ensuite, autre intermédiaire – et l'observatoire de l'OMPI à cet égard a publié un document de discussion avec un certain nombre de

politiques relatives au DNS qui sont évoquées dans ce document.

Bien. Merci de votre attention et je vais céder la parole de nouveau à Mandy.

[L'interprète de nouveau s'excuse; l'intervenante avait un audio extrêmement défaillant.]

MANDY CARVER :

Merci Elena. Diapo suivante, s'il vous plait. Bien. Nous en venons à la section sur l'engagement et la participation de la communauté avec nous, étant donné que nous sommes chargés de cette tâche si importante.

Diapo suivante, s'il vous plait.

On nous pose souvent la question suivante: que peut faire la communauté de l'ICANN? Nous savons que vous êtes nombreux à être actifs dans cet espace. Vous êtes en train de suivre et superviser les délibérations par rapport aux réglementations, évolutions législatives dans vos juridictions. On veut maintenir un dialogue ouvert et un canal de communication ouvert avec vous.

On vous encourage également vivement à vous porter volontaire ou à offrir des déclarations dans les postes que vous occupez. On donne un retour d'information à l'ICANN. Et sachez que vous vous êtes invités aussi à faire des retours d'information auprès de vos collègues, des membres de votre communauté, avec le GAC aussi, le Comité gouvernemental, pour les tenir informés et leur dire quels sont les

sujets d'intérêt pour eux.

Nous vous encourageons également vivement à mettre à disposition votre expertise à vos délégations nationales lors des réunions. Et souvenez-vous qu'il s'agit d'organisations multilatérales : ce sont les gouvernements qui s'expriment et les gouvernements qui votent. Mais nombreux sont les gouvernements qui reconnaissent et estiment à leur juste valeur la participation de leurs membres. Et bon nombre de ces gouvernements enverront une délégation multipartite à ces réunions ou organiseront des discussions préparatoires en vue de ces conférences avec la communauté. Par conséquent, nous vous invitons, nous vous encourageons à vous engager chez vous lorsque vous voyez que les invitations sont lancées auprès de la communauté technique.

Vous avez vu également le calendrier extrêmement chargé pour cette année au sein de l'UIT et de l'ONU. Il s'agit de processus qui vont se chevaucher, ce qui veut dire que tout le monde va être très occupé. Alors dans un certain sens, c'est un avantage. Le WTSA, l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications, était prévue pour 2020 et a été reportée deux ans en raison de la COVID-19. Donc, 2022. Et plutôt que d'avoir quatre ans qui s'écoulent entre chaque assemblée, ça va prendre plus de temps. Donc il y aura plus de pression sur cette conférence, parce que les gens vont aller à cette assemblée et dire « voilà, on a deux ans pour régler le problème ». Mais voilà le genre de choses que la communauté peut faire en coopération avec l'organisation ICANN.

Et nous aurons également des séances régulières pour nous assurer

que nous vous donnons des informations régulières et que nous avons un dialogue ouvert ensemble.

En ce moment, je voudrais adresser et reconnaître le travail des équipes de communication et de participation des parties prenantes commerciales qui ont ajouté de nouvelles fonctionnalités au site Web de l'ICANN. En particulier, nous venons de publier de nouvelles pages de participation des gouvernements, de sorte qu'il soit plus facile pour vous de trouver les documents que nous mettons à disposition et interagir, mais également de communiquer avec nous.

Spécifiquement, les nouvelles pages de participation des gouvernements sont désormais multilingues. La page d'accueil vous permet de sélectionner dans laquelle des six langues de l'ONU vous voulez voir ces contenus.

L'équipe des communications qui en fait partie est également multilingue, comme le sont les sites Web. Les différents documents seront publiés dans les langues dans lesquelles ils ont été traduits.

Une nouvelle fonctionnalité est la possibilité de s'abonner pour pouvoir suivre les mises à jour de la page et recevoir les alertes par e-mail à chaque fois que de nouveaux contenus y seront publiés.

Sur la page des publications, nous avons également la possibilité de faire des recherches par mots-clés à présent. Ou si vous ne souhaitez pas lire l'intégrale d'un document, mais que vous souhaitez passer à une analyse ou discussion en particulier, vous avez maintenant cette fonction à votre disposition.

Nous avons également reçu des questions par rapport à tout ce que présente l'ICANN aux OIG. Il y a tous ces documents qui sont à présent réunis dans une même page. Et je précise, ce sont les contributions de l'ICANN au processus ; ce ne sont pas des liens aux pages des OIG elles-mêmes ni des liens aux rapports récapitulatifs qu'elles publient en fonction de tous ces documents qui sont générés. Et ce, parce que le processus varie d'une OIG à l'autre. Chacune gère son système à sa manière.

Par exemple, nous avons été invités à présenter des informations par rapport à la manière dont l'Internet et le rôle de l'ICANN aideraient à atténuer les défis posés par la COVID, entre autres. Nous avons présenté un document qui abordait cette question. Le rapport final qui a été élaboré par l'OIG a repris cette contribution et il a ajouté dans les notes en bas de page ça et là, mais la publication du rapport reflétait toutes les contributions reçues.

De la même manière, l'ICANN, en tant qu'ONG accréditée auprès de l'ECOSOC, peut présenter des contributions qu'elle soumet à la considération des processus de l'UNCTAD. Et désolée pour la quantité d'acronymes. Je sais que ça fait beaucoup de lettres. Mais en définitive, c'est pour dire que tout ce que présente l'ICANN aux différents processus y est publié.

On a reçu une question par rapport aux lettres. Comme vous le savez, dans le cadre de son travail de transparence générale, l'ICANN publie toutes ses correspondances et toutes les réponses qu'elle reçoit. Et tout cela est publié dans les pages portant sur la correspondance de

l'ICANN.

Je vais regarder si j'ai manqué de répondre à d'autres points. Si j'ai oublié autre chose. Ah oui !

L'équipe de participation des parties prenantes gouvernementales et les collègues de l'équipe de participation des parties prenantes mondiales élaborent des rapports périodiques sur les activités de participation gouvernementale, qui sont publiés et présentés au GAC, le Comité consultatif gouvernemental. Et le GAC publie ses propres rapports sur sa page.

Donc dans la page de l'équipe de participation des parties prenantes gouvernementales (GE), nous publions des liens à ce que nous envoyons au GAC et des liens pour accéder aux rapports que le GAC nous envoie. Finalement, vous verrez que vous pouvez consulter la page qui apparaît à l'écran pour voir les rapports, les rapports du PDG également, qui présentent des mises à jour tous les trois mois sur les activités de l'ICANN, et dans l'espace de participation gouvernementale et des OIG en particulier.

Désolée, j'ai oublié un autre point que je voulais dire. Et c'est le fait que d'autres fonctionnalités seront ajoutées à ces pages à l'avenir. Il y a des petites modifications. Tout cela faisant partie du processus de l'ITI. Il y aura des annonces au moment où ces nouvelles fonctionnalités seront ajoutées, mais je vous encourage vivement à consulter les pages, à les utiliser. Je voudrais vous encourager à vous y abonner et à nous envoyer vos commentaires également. Si vous souhaitez voir d'autres fonctions, faites-le-nous savoir.

Passons maintenant à la diapo suivante.

Becky, vous voulez que l'on répète le processus pour poser des questions ? J'ai déjà vu qu'on a reçu des questions à travers la fonction questions-réponses et on a essayé d'y répondre par écrit à mesure qu'elles arrivaient, mais je sais qu'il nous en reste quelques-unes. On les inclura également dans notre séquence.

BECKY MCGILLY :

Oui, merci, Mandy. Les questions ou les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils ont été envoyés en anglais à travers la fonction de questions-réponses. Les questions et les commentaires qui sont envoyés sur le chat ne seront considérés qu'une partie du chat. Donc, gardez cela à l'esprit.

Il y a déjà eu beaucoup de questions qui ont été répondues par écrit, et donc la première question que nous allons répondre à l'oral est celle de Pierre qui demande si l'ICANN a une position officielle par rapport à l'article 23 de la directive NIS2.

À partir des commentaires que j'ai entendus des autorités de l'UE, il semblerait que l'ICANN soutient cet article parce qu'il précise le statut de l'ICANN par rapport au RGPD. Alors que la plupart de ccTLD européens s'y opposent, cet article crée un nouveau régime de responsabilité sur les opérateurs de registre à propos de l'exactitude de la base de données des titulaires de nom de domaine. Il est important pour nous de savoir donc s'il y a une manière ou un moyen pour soutenir cet article du côté de l'ICANN, que ce soit directement ou

indirectement. Et dans ce cas-là, il serait important que l'on en discute au sein de la ccNSO et la GNSO, et non directement à travers l'organisation ICANN.

Elena ?

ELENA PLEXIDA :

Merci, Pierre.

On en a déjà discuté à plusieurs reprises. Comme Mandy l'a dit, l'implication de l'organisation ICANN et sa participation dans le contexte des propositions législatives et des initiatives législatives que nous voyons autour du monde se fondent sur la charte qui a été adoptée il y a quelques ans.

Cette charte est très spécifique, et dit que l'ICANN ne participera que lorsqu'on voit des questions qui pourraient avoir des implications pour la mission de l'ICANN pour le système du DNS, pour l'élaboration de politiques, qui évoluent au sein de la communauté de l'ICANN. Et c'est dans ce contexte que nous nous impliquons par rapport à la directive NIS2.

Or, nous nous sommes beaucoup consacrés au système de serveurs racine, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et en ce concernant l'article 23, qui fait partie de la NIS2, nous avons également participé aux délibérations. Comment ? Eh bien, nous avons organisé des séminaires Web pour les parlementaires et pour les membres du Conseil qui s'occupent de ces questions, où nous avons essayé d'expliquer le fonctionnement du DNS, ce qu'est un opérateur de registre, ce qu'est

un bureau d'enregistrement, ce qu'est un ccTLD, ce qu'est gTLD, etc., etc.

Donc, tous les processus et tout le travail en cours au sein de la communauté de l'ICANN y ont été expliqués. Nous avons également parlé du SSAD. Nous avons présenté les problèmes auxquels s'est confrontée la communauté de l'ICANN par rapport aux ambiguïtés juridiques de l'application du RGPD pour la protection des données.

Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, l'organisation ICANN n'a pas de position formelle. On n'est pas des lobbyistes ; on ne fait qu'expliquer.

Tout cela ayant été expliqué, alors qu'il est vrai que l'article 23 pourrait préciser certaines des ambiguïtés qui ont posé problème à la communauté en matière de RGPD, nous voyons également que l'élaboration de politiques générales au niveau de l'ICANN n'est pas considérée dans ce processus et que cela peut générer une fragmentation au niveau des négociations si le déroulement de ces négociations se poursuit comme jusqu'ici.

Nous voyons également que l'article 23 ignore le fait que les ccTLD décident de leurs propres politiques, étant donné qu'il s'agit de ressources nationales.

J'espère avoir répondu à la question, Pierre, mais je serai contente de continuer à en discuter avec vous encore et encore. Merci.

MANDY CARVER :

Très bien. Question suivante.

BECKY MCGILLY : Merci, Mandy. Nous avons reçu une question de Luc de Namespace. Il dit le fait de suivre les discussions de près implique-t-il de partager des commentaires ou de l'expertise avec les législateurs ou n'est-ce qu'un rôle passif ?

MANDY CARVER : Je pourrai commencer à aborder la question, et puis si les autres veulent ajouter d'autres informations ils pourront le faire.

Luc, ça va dépendre complètement de l'environnement ou de l'enceinte. Oui, nous apportons notre expertise lorsqu'il est possible de le faire. Lorsque la voie est ouverte. Et nous avons demandé aux collègues de GSE et de l'équipe GE également de différentes juridictions de travailler avec différentes communautés qui présentaient la possibilité d'offrir des informations. Nous avons également publié une analyse, et nous avons des documents, par exemple, qui sont publiés sur notre page du département GE par rapport aux dialogues qui se tiennent au sein des différentes OIG, de sorte que la communauté élargie puisse connaître ces considérations et les délibérations qui se tiennent, ainsi qu'où elles se déroulent.

Donc, ça dépend. Il y a des organisations qui ont des processus très généraux. Certains projets de loi sont publiés et pas être discutés, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres juridictions. Mais nous organisons des séminaires à titre informatif périodiquement pour les différentes autorités de l'ONU, par exemple, à New York comme à Genève. Et nous

essayons de faire en sorte que l'ICANN soit disponible en tant que source d'information neutre et technique.

Y a-t-il d'autres ajouts que le reste de l'équipe souhaiterait faire ? Non. Je pense que le reste des réponses vont être envoyées par écrit.

Question suivante.

BECKY MCGILLY : Merci, Mandy. Ah, pardon —

Oui, allez-y.

GORAN MARBY : C'est bon, c'était un problème de son. Allez-y. Vous pouvez continuer.

BECKY MCGILLY : Question suivante de Fabricio. Quelle devrait être la réponse de l'organisation ICANN ou du Conseil d'administration face aux rapports, aux études et aux propositions législatives qui soutiennent ou reprennent des recommandations de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS qui ont déjà été proposées par la communauté de l'ICANN ? À ce jour, la réaction semble trop souvent dire qu'il n'y a pas d'opinion. Ne devrait-il pas y avoir de considérations plus formelles et qui apparaissent dans les registres publics ?

GORAN MARBY : Merci, Fabricio, de cette question. Alors, là encore, je ne sais pas

comment répondre à cette question. On a posé cette question. Ou plutôt, vous avez posé cette question plusieurs fois cette semaine.

L'organisation ou le Conseil d'administration de l'ICANN n'interviennent pas dans le travail PDP dans notre processus ascendant. C'est à la communauté de prendre en considération toutes les opinions qui sont soumises, qui nous proviennent d'une étude de l'Union européenne ou d'une autre. Nous, on est là pour offrir les moyens ou faciliter la discussion.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais je pense que j'y ai déjà répondu plusieurs fois pendant cette semaine, Fabricio.

MANDY CARVER : Merci, Goran. Becky, question suivante.

BECKY MCGILLY : Question suivante de Rick Lane : Est-ce que l'ICANN et les parties contractantes relèvent des différentes législations en termes de notification de violation de données nord-américaines ?

JAMIE HEDLUND : Jamie Hedlund au micro, merci.

Comme vous le savez, nous sommes basés aux États-Unis, avec notre siège en Californie. Par conséquent, nous sommes tenus de nous conformer à toutes les lois applicables et en vigueur, et pertinentes par rapport à ce que nous faisons. Ce qui inclut les législations d'État en

termes de notification de violation de données. Et pour les parties contractantes, je ne peux pas parler en leur nom. Mais je peux vous dire que l'ICANN le fait.

MANDY CARVER : Merci. Question suivante s'il vous plait, Becky.

BECKY MCGILLY : Merci, Mandy. Alors j'avais sauté cette question. J'y reviens. Est-ce que l'organisation a une stratégie d'atténuation des risques en place pour ce qui est des questions liées à l'UIT ?

GORAN MARBY : Je vais répondre à cette question aussi. Alors on parle des questions liées à l'UIT et à l'ONU, et ça, c'est l'endroit où se retrouvent les gouvernements. Nous, notre rôle, c'est de participer à ces discussions en organisant des ateliers de renforcement de capacités, etc. Et on le fait avec l'IETF. Et tous sont engagés dans ces conversations, mais ce sont des conversations entre gouvernements.

Mais tous les gouvernements sont actifs. Le gouvernement nord-américain en particulier. Mais je répète, ce sont des discussions entre gouvernements. Donc c'est difficile d'avoir une stratégie d'atténuation par rapport à la question de l'UIT. On travaille avec les gouvernements. Donc il y a beaucoup de gouvernements qui veulent travailler avec le modèle multipartite et qui soutiennent ce que fait l'ICANN lorsqu'on reste conforme à notre mission et à notre portée.

D'ailleurs, on a un dialogue très fructueux avec eux et très positif. Mandy en a parlé. Les gouvernements très souvent nous contactent.

Excusez-moi Claudia, je n'avais pas vu le commentaire de Laureen.

Donc il y a beaucoup – de très nombreuses fois, les gouvernements nous contactent. Il y a 140 pays qui ont souscrit à la transition des fonctions IANA et au rôle de l'ICANN. Donc on travaille avec les gouvernements. Et ceux qui doivent mettre en place des stratégies d'atténuation, ce sont les gouvernements. Mais ce qui est important ici, c'est de s'engager avec les gouvernements. C'est ce qu'on fait.

MANDY CARVER :

Merci, Goran.

Alors, je ne vois pas d'autres questions dans l'onglet questions-réponses. Je sais qu'il y a eu beaucoup de gens sur le chat, mais je ne sais pas s'il s'agit de commentaires ou de questions parce qu'ils n'ont pas été posés dans le format indiqué. Donc je vous encourage, une fois encore, si vous souhaitez poser une question, est-ce que vous pourriez écrire votre question dans la fenêtre questions-réponses pour qu'on puisse traiter vos questions.

GORAN MARBY :

Alors pendant que les gens écrivent d'autres questions, et j'espère qu'il va y en avoir d'autres, sachez qu'on a indiqué – on a publié un document, bien avant la COVID-19, pour expliquer comment on fonctionne à l'ICANN, comment on fait les choses à l'ICANN.

Et il est clair que la manière dont on s’engage, ce n’est pas simplement quelque chose de politique. On n’a pas d’opinion, par exemple, sur la question de la vie privée par exemple.

Ce qu’on fait, c’est un certain nombre de choses lorsqu’il y a quelque chose qui s’éloigne, qui est retiré du modèle multipartite qui d’après nous est intouchable, c’est beaucoup plus grave que l’intervention gouvernementale. Et on le voit aujourd’hui. Il y a beaucoup de solutions à des problèmes qui peuvent relever la mission de l’ICANN et des législations sont créées non pas par mauvaise foi, mais parce que les gouvernements pensent pouvoir régler un problème.

Mais certains gouvernements ne croient pas en la valeur et en la force du modèle multipartite. Et cette semaine d’ailleurs, ça a été un témoignage pour moi de l’importance du modèle multipartite et de la pertinence de ce qu’on fait. J’en suis très fier parce que ça montre bien qu’on fait un excellent travail. Il y a une grande confiance en notre système.

Mais il y a ces propositions aussi.

Et autre partie de notre travail, on essaie d’informer la communauté par rapport à tout ce qui a lieu dans le monde, parce que je sais que ça vous intéresse. Que ce soit la gouvernance ou quel que soit le nom qu’on lui donne. Mais la gouvernance de l’Internet, tout ça, ça vous intéresse. Donc on essaie de recenser tout ce qui se passe qui pourrait être d’intérêt ou source de préoccupation pour vous. Donc voilà ce qu’on essaie de faire. Tout ce qui pourrait avoir un impact sur la possibilité pour l’ICANN de faire des politiques, on vous en informe. Mais, on essaie

de nous abstenir d’avoir une opinion par rapport aux législations.

Ce qu’on voit, c’est qu’il y a des propositions législatives qui déconnectent les gens du fonctionnement actuel des systèmes de serveurs racine par exemple. Parce que ça, c’est quelque chose de technique. Et si vous croyez en l’importance de l’interopérabilité de l’Internet, qu’un seul système puisse connecter tout le monde, alors vous comprenez quelle est la mission de l’ICANN.

Vous aurez vu que la Commission européenne, qui à n’en pas douter, est très active dans cet espace, on interagit avec la Commission européenne en disant ce qu’on pense. Mais parfois il faut agir vite, mais parfois il vaut mieux prendre son temps avant de parler. Mais en tout cas, on essaie d’être aussi transparent que possible.

Pourquoi ? Parce qu’on veut que vous sachiez ce que l’on fait. Et je dois dire aussi que les gens qui font partie de ces équipes sont spécialistes en la matière, dans le domaine de la géopolitique et des législations. Donc vous faites un excellent travail et je vous en remercie.

MANDY CARVER :

Merci, Goran. Alors une petite requête de la part des interprètes : s’il vous plait, ralentissez un petit peu pour les intervenants qui parlent très vite.

Question suivante s’il vous plait, Becky. Je crois que nous avons une question par rapport aux organes techniques de normalisation ?

BECKY MCGILLY :

Ah, je ne trouve pas la question. Oui, ça y est, je la trouve.

Donc, question de Mark Datysgeld : Comment est-ce que l'organisation ICANN coopère-t-elle avec les organes chargés de la normalisation technique, tels que l'IETF, le WHATWG et autres organisations similaires ? Est-ce que c'est le même niveau de représentation qui se trouve dans ces organisations ? Ou est-ce que c'est considéré comme une activité communautaire ?

JOHN CRAIN :

Je vais y répondre. John Crain, directeur technique à l'ICANN.

Donc du point de vue technique, et là, je sais qu'on a une discussion totalement différente, beaucoup plus géopolitique que technique, mais bref, le personnel de l'ICANN est impliqué. En particulier, mon équipe est impliquée dans les protocoles. Et on les suit de très très près.

Et en général, ce sont d'autres types d'organisation, parce que l'IETF fonctionne comme un groupe de travail. Et on a aussi beaucoup de représentants de ces organisations, ou des participants de ces organisations, qui participent aux discussions au sein de l'ICANN. Donc, en fait c'est un dialogue constant entre nous et ces organisations, qui va dans les deux sens d'ailleurs.

GORAN MARBY :

Oui, j'aimerais rajouter quelque chose. Puis-je ?

MANDY CARVER : Allez-y.

GORAN MARBY : Bien. La vie est loin d'être simple, et on le voit. Il y a une politisation, une tentative de politisation, non seulement dans le système des identificateurs que vous représentez, mais aussi dans l'environnement politique et technique. C'est pourquoi on a inventé ce terme de gouvernance technique de l'Internet. Parce que, par exemple, dans la proposition de l'UIT, ça n'était pas une nouvelle proposition ; c'était plus un modèle de gouvernance pour trouver une solution alternative à l'Internet. Et bien entendu, on s'engage dans ce genre de choses.

Et on s'engage également avec d'autres organes, par exemple la discussion sur le 5G et les 6G à venir qui tendent à perturber l'interopérabilité de l'Internet.

Donc la réponse, moi si j'étais avocat, je vous dirai voilà, ça dépend. Parfois on travaille avec d'autres organes, comme par exemple dans les séances de l'UIT. Nous, on est plus du côté du développement. Et pour nous, l'IETF, c'est plus là qu'on intervient au niveau de la normalisation pour soutenir.

Donc ça dépend.

Et du point de vue de la communauté, s'il y a des choses qui d'après vous méritent qu'on les regarde de plus près, on sera ravis de le faire.

Je sais qu'il y a un document qui a été publié il y a un moment maintenant sur ce sujet justement, parce que si vous ressentez que

c'est important pour vous qu'on y jette un œil, surtout n'hésitez pas à nous poser la question et on le fera avec plaisir. Merci.

MANDY CARVER : Merci, Goran. Ensuite, la question suivante s'il vous plait Becky.

BECKY MCGILLY : Alors, écoutez, j'ai un petit peu perdu le fil des questions. Je reviens en arrière. Question suivante de Rick Lane, et je crois que c'est Jamie qui va y répondre.

Est-ce que l'ICANN suit les lois de notification de violation de données d'États aux États-Unis ? Alors pourquoi est-ce que —

[L'interprète s'excuse, mais je n'ai pas suivi la question.]

JOHN CRAIN : Je crois qu'on y a déjà répondu.

BECKY MCGILLY : Alors je suis désolée. Question suivante, Michael.

Alors, pour répondre à la réponse de Goran à Fabrizio, je dirais que même si je suis d'accord avec ce qu'a dit Goran, la politique relative aux gTLD est bien ancrée par rapport aux statuts constitutifs de l'ICANN et de la GNSO. Quelle est l'obligation fiduciaire de l'organisation de l'ICANN lorsqu'il y a une menace systématique par rapport à l'organisation fondée sur des menaces externes juridiques ? Est-ce qu'il

y a une action, inaction, spécifique de la communauté de la GNSO qui menace l'existence de l'ICANN? Est-ce qu'alors le Conseil d'administration ferait quelque chose ?

GORAN MARBY :

Écoutez, je dois admettre que je ne comprends pas très bien le lien entre les deux questions. À un moment donné, j'ai parlé, et là il faut toujours que je cite l'étude sur l'utilisation malveillante du DNS de la Commission européenne qui, pour moi, est beaucoup plus large que ce qu'on envisage ici à l'ICANN. Qu'est-ce que vous entendez par menace systématique ?

Nous, nous défendons l'ICANN du point de vue juridique très souvent, et je pense que l'un des meilleurs exemples, c'est la défense de la décision de. Afrique ; donc, je ne comprends pas très bien le lien entre ces deux questions.

Michael, est-ce que vous pourriez donner plus de détails parce que peut-être que vous comprendrez mieux la question que moi. Moi, ça fait longtemps maintenant que je me suis levé.

MANDY CARVER :

Becky, question suivante.

BECKY MCGILLY :

Oui d'accord, la question suivante est d'Oksana. Elle dit nous apprécions beaucoup le soutien de l'ICANN à l'Ukraine. Que peut faire l'Ukraine pour protéger l'Internet ouvert et le modèle multipartite ?

Nous travaillons de très près avec le gouvernement ukrainien.

GORAN MARBY :

J'imagine que la question est à mon adresse.

Je suis aux côtés du peuple ukrainien. Et je partage cela en tant que réflexion personnelle. Et je pense que le moment montre l'importance générale de la protection du système des identificateurs. Et je l'ai dit pour tous ceux qui participent à l'écosystème. Parce que nous ne sommes pas les seuls. Nous, nous définissons des politiques exclusivement pour le DNS.

Et souvenez-vous comment nous nous sommes battus pour défendre notre modèle multipartite et notre rôle. Et c'est à long terme qu'il faut se battre ; c'est ce long terme qui génère l'instabilité. En général, il y a beaucoup de décisions qui sont prises pour le court terme et pour l'accès immédiat, parce que tout le monde veut aider et générer un impact immédiat. Mais le soutien continu du modèle multipartite, comme vous l'avez fait jusqu'ici d'ailleurs, et je vous en suis très reconnaissant surtout dans ces moments difficiles, mais cela ne devrait pas être politisé. Notre travail ne peut pas devenir politique. On n'a pas la mission ou la compétence technique pour changer notre mission.

Il est donc très positif que l'on puisse compter sur votre collaboration pour ce faire. Merci.

Désolé pour cette réponse qui n'était pas tout à fait claire. Pour une fois, je ne trouve pas les mots pour répondre.

MANDY CARVER : Becky, question suivante.

BECKY MCGILLY : Oui, la question suivante dit : y a-t-il une participation active avec des organes permanents, tels que l'ISO ?

JOHN CRAIN : Merci pour cette question. Je m'en occupe. Merci, Anupam, pour cette question.

Il y a différents organes de normalisation au monde, comme vous le savez. Nous suivons le travail de tous ces organes, tous ceux que nous connaissons, y compris l'ISO, l'IEC, et autres.

Lorsque nous apprenons de l'existence de normes qui aient un impact sur les identificateurs Internet, que ce soit sur le DNS ou autre, nous nous intégrons activement. Nous avons d'ailleurs des discussions constantes avec beaucoup d'entités de normalisation. Donc on ne se penche pas sur certains organes ou certaines normes en particulier. On participe en général à tous les systèmes de normalisation.

MANDY CARVER : Merci, John. Question suivante, Becky.

BECKY MCGILLY : Très bien. La question suivante a été envoyée par Phil.

Comment l'ICANN fait-elle la distinction entre la fragmentation du DNS qui menace l'Internet mondial d'une part, et les alternatives au DNS, comme les TLD de la racine interactive alt Root, peut-être même le Runet et la loi de l'Internet souverain russe d'autre part ?

Nous vous remercions si vous pouviez nous aider à mieux comprendre cette distinction.

GORAN MARBY : Vous me permettez ? Je vais commencer, et puis John peut rebondir dessus, s'il le veut.

JOHN CRAIN : Oui, allez-y Goran.

GORAN MARBY : Merci, Phil, pour cette question de fond, question un peu philosophique. Beaucoup de ce qui se passe au-delà du système des identificateurs communs, des adresses IP, des protocoles Internet et tout ce qui est dans notre contrôle nous excède ; ça nous dépasse.

Donc par exemple au niveau du protocole russe, nous avons discuté des législations proposées de la Russie et des mesures qui ont été entreprises. Mais ces propositions qui viennent d'ailleurs et je ne voudrais pas mélanger ici la Commission européenne avec la Fédération de Russie, mais en général, dans tous les cas, on essaie de les guider par rapport à ce qu'il est mieux de faire. Mais en fin de compte, ça correspond au gouvernement de décider de ce qui leur

convient le mieux. Moi, je suis peut-être un ingénu, ici, mais je pense que si on avait un seul système auquel se connecter, ce serait mieux.

Je sais qu'il y en a qui ne seront pas d'accord avec moi, et c'est très bien. Mais moi je suis d'avis que les organisations comme l'ICANN, comme les RIR, comme l'IETF, comme l'IGF, comme l'ISOC sont toutes importantes. Tout ce qui nous connecte est ce qu'il y a de mieux. On ne peut pas tous être d'accord sur tout, tout le temps. Mais je pense que l'on puisse faire une distinction comme ce que vous demandez.

On nous pose souvent des questions par rapport aux espaces de noms alternatifs. Et on dit oui, ça fonctionne peut-être pour certains à certaines fins. Mais ce n'est pas l'équivalent de l'Internet.

J'espère que ce type de questions pourrait susciter un débat un peu plus général à ce sujet. Parce que oui, nous suivons un processus multipartite ascendant ici à l'ICANN, et il est important que nous nous battions tous pour que la communauté de l'ICANN puisse faire entendre tous les avis qui sont compris.

Voilà comment nous nous impliquons en tant que communauté générale, et je pense que c'est ça la véritable différence. Merci pour la question.

MANDY CARVER : Vous voulez intervenir, John ?

JOHN CRAIN : Oui, je pourrais ; mais je pense que vous avez déjà répondu à la plupart

de la question.

Du point de vue d'un ingénieur, je me penche souvent sur ce type de questions du point de vue d'un ingénieur comme je le suis. Et je suis peut-être cynique, mais à chaque fois que quelqu'un présente un nouveau système, il ne pourra pas s'empêcher de vous dire que c'est ce qu'il y a de mieux.

Mais il faut ici considérer le point de vue de l'utilisateur final, et de l'impact que cela pourrait avoir sur lui. Et tout ce qui pourrait générer des confusions ou ce qui pourrait montrer qu'on n'a pas un seul Internet unique au moment de saisir une adresse dans son navigateur ou envoyer un e-mail, on ne sait pas où ces informations partent. Et c'est ça qui pourrait poser un problème.

Et au sein du bureau du CTO, on essaie de le voir du point de vue technique et de montrer quelles sont les implications du monde réel. Après cela, il appartient aux communautés techniques de l'ICANN et la communauté, en général, d'en discuter pour essayer de trouver d'autres solutions.

L'innovation en elle-même est positive. D'ailleurs, l'Internet a été conçu de manière décentralisée aux fins de nous permettre d'innover. Mais à mon avis, je pense que c'est un point principal essentiel pour ce que fait l'ICANN. Et c'est que lorsque quelqu'un accède à l'Internet, il y a des attentes au moment d'utiliser un identificateur ; et la personne s'attend à arriver là où elle veut aller. Et c'est ça le point clé du fait d'avoir un seul Internet unique interopérable. Merci.

MANDY CARVER : Merci, John. Becky, question suivante.

BECKY MCGILLY : Oui. Alors la question suivante est de Sivasubramanian. Tout comme les SO et les AC désignent des agents de liaison au sein de leur groupe, et tout comme l'ICANN nomme du personnel pour participer et nous représenter à l'ONU, existe-t-il un système de nommage pour la participation et les échanges permanents avec les organes de normalisation et d'autres organes Internet, tels que l'IETF ? Serait-ce à travers des agents de liaison externes ou des coordonnateurs externes, ou à travers des dispositions réciproques ou autres ?

MANDY CARVER : Vous souhaitez essayer d'y répondre, John ?

JOHN CRAIN : Oui, je suis en train de relire la question, mais je ne suis pas sûr de comment y répondre. Est-ce que vous pourriez la relire ?

MANDY CARVER : Je pense que la question est de savoir si nous avons déjà nommé des agents de liaison ou des coordonnateurs de notre implication au sein d'autres groupes, comme par exemple au sein de l'IETF, à travers des accords réciproques ou autres.

JOHN CRAIN : Il existe un agent de liaison de l'IETF auprès du Conseil d'administration. Donc, ça existe et c'est assez formel, mais beaucoup de ces organisations ne sont pas formelles dans leur essence. Dans beaucoup de ces organisations, il n'y a pas de membres, il y a des représentants. Donc il y a des personnes dont le rôle est de participer à ces organisations, mais elles n'ont pas de rôle formel. Mais oui, il y a des personnes qui ont été identifiées comme étant les responsables d'y participer.

MANDY CARVER : Merci, John. Nous en sommes presque à la fin de la séance, et je vois que les questions ne cessent d'arriver. On essaie de trouver des questions des personnes à qui on n'ait pas répondu encore.

Alors, la prochaine question Becky ? La question d'Ahmad ?

BECKY MCGILLY : Oui. Alors question d'Ahmad. Il dit : Je ne sais pas si la question est appropriée pour ce forum. Vous me le diriez si ce n'est pas le cas. Il y a une discussion très polémique au sein du Forum de politiques Internet de l'ISOC récemment concernant la possibilité que le gouvernement américain puisse avoir des effets qui empêchent le travail de l'ICANN en raison de leurs objectifs politiques.

L'argument à l'encontre était que l'opération, le fonctionnement du système judiciaire américain, est l'une des mesures de sécurité pour éviter ce type d'évènement.

L'ICANN a-t-elle émis d'opinion par rapport à cela, et y a-t-il eu de discussion ou de travail pour essayer de séparer l'ICANN de toute juridiction gouvernementale spécifique et pour la placer dans la juridiction d'un traité international ?

GORAN MARBY : Je peux y répondre ?

MANDY CARVER : Oui, bien sûr, Goran.

GORAN MARBY : Oui, bien sûr, vous pourrez compléter ma réponse après ou me corriger.

Je ne suis pas moi-même américain, alors, les actions du gouvernement américain me dépassent. Mais nous avons reçu beaucoup de soutien au cours des dernières semaines de la part de plusieurs pays autour du monde, par exemple l'Union européenne s'est manifestée pour l'ICANN à travers la France. Et l'Union européenne est une union d'États membres, et la Commission européenne comprend des fonctionnaires de l'UE. Donc, c'était assez fort.

Et différents gouvernements ont prêté leur soutien aux différents politiques que nous sommes en train d'élaborer.

La question de juridiction, en général, s'applique toujours d'une forme ou une autre. Il y a toujours une juridiction. Et la seule manière de s'en sortir est à travers le système ONU. Ce sont eux les seuls qui ne sont pas

couverts par les juridictions. Et nous sommes en train de prendre le temps qu'il faut pour garantir notre indépendance par rapport à ce groupe.

Vous vous souviendrez que lorsque la transition de l'IANA s'est complétée en 2016 – et je ne sais pas exactement de combien de pays il s'agit – mais le GAC a soussigné le rôle de l'ICANN. Et c'est un mandat fort des pays du monde qui ont manifesté leur soutien pour notre travail.

Merci de me présenter la situation par rapport aux débats au sein de l'ISOC. L'ISOC fait partie importante de notre écosystème. Merci.

MANDY CARVER :

Merci, Goran.

Alors, écoutez, cette touche à sa fin. Je remercie la communauté de sa participation et du nombre très élevé de questions. Toutes nos excuses si nous n'avons pas pu répondre à toutes vos questions, mais je vous encourage à nous contacter.

De toute façon, ne vous inquiétez pas : à chaque réunion de l'ICANN, nous aurons cette séance.

Et pour revenir sur ce qu'a dit Goran, il y a 179 gouvernements, pays et économies spécifiques qui siègent au GAC actuellement, plus 38 OIG. Donc c'est le modèle multipartite dans toute sa splendeur. Ça inclut la participation des gouvernements, mais aussi de nous tous. Et comme Goran l'a dit, le genre de modèle OIG pour faire que l'ICANN soit une

organisation de type traité, ça, c'est une question à étudier.

Donc pour nous, ce qui est important, c'est le modèle multipartite plutôt que devenir une organisation genre traité. Donc, de toute façon, l'important, c'est notre indépendance, quel que soit l'endroit où nous nous trouvions.

Je remercie donc la communauté de son temps, de son intérêt. Et je tiens en particulier à remercier toute mon équipe et tous nos collègues et les membres de l'équipe exécutive qui ont participé à cette séance. Nous avons beaucoup apprécié cet échange.

Sur ce, la réunion est terminée, car nous sommes légèrement en retard. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]